

CONDITIONS GENERALES DU CONCOURS

Toutes les écoles des 3 réseaux d'enseignement de la 1^{ère} à la 6^{ème} primaire peuvent participer au concours. Un projet par école. Seules les écoles ayant rempli et renvoyé le formulaire complet pourront participer au concours

Spécifications techniques des photos et vidéos soumises

Les photos, affiches... doivent être présentés au format JPEG/PNG. Les vidéos doivent être en haute résolution et en format MP4. Ces créations sont à envoyer à l'adresse concours@sportscolaire.be via WeTransfert (site de transfert gratuit de fichiers volumineux).

Toute participation jugée offensante sera immédiatement disqualifiée.

Toutes vos créations doivent être des œuvres originales - aucune image/vidéo/affiche... protégée par des droits d'auteur ne peut être utilisée.

Le participant doit attester et garantir que sa création soumise ne porte pas atteinte aux droits d'un tiers ou à toute règle relative au droit d'auteur. L'AFFSS ne saurait être tenu responsable de ces atteintes.

Sélection des gagnants

Ce concours se déroulera du 18/09/2023 au 29/02/2024. Un jury composé de l'AFFSS, de l'UYG et du COIB se réunira pour attribuer les prix aux meilleurs projets en fonction des critères suivants :

- **Originalité**
- **Challenge sportif**
- **Lien avec les valeurs olympiques**
- **Lien avec le handisport**

Les écoles gagnantes seront contactées par mail.

Si une école ne peut être contactée après que des efforts raisonnables ont été faits pour la joindre, l'AFFSS se réserve le droit d'offrir le prix à une autre école.

Prix à gagner

La remise de prix aura lieu dans le courant du mois de mars 2024. Ces prix seront remis par un athlète de haut niveau. Les prix à gagner sont :

- Une initiation Urban Youth Games avec un athlète de haut niveau dans votre école
- Une initiation au PoullBall par son fondateur dans votre école
- Une initiation au Hoop Picket par ses fondatrices dans votre école
- Un bon d'achat d'une valeur de 350 € (TVAC) chez IDEMA
- 3x un jeu de cartes « Play with colors »

La première école classée aura la possibilité de choisir parmi la sélection, la deuxième école choisira ensuite parmi les prix restants, et ainsi de suite. Il y aura donc 4 grands gagnants (1^{ère} à 4^{ème} place) et 3 prix de consolations (5^{ème} à 7^{ème} place).

Droits et propriété

En nous soumettant leurs créations, les écoles participantes accordent à l'AFFSS le droit de les publier sur son site et sur les réseaux sociaux.

Contacts

Pour nous contacter : concours@sportscolaire.be